



Benoît Chauvin: Les abbés de Morimond (1194-1213). Nomenclature critique, entre affaires locales et interventions européennes, in: Francia 41 (2014), S. 381-401.

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

BENOÎT CHAUVIN

LES ABBÉS DE MORIMOND (1194–1213)

Nomenclature critique, entre affaires locales et interventions européennes

Est-il seulement besoin de présenter Morimond? Pour le visiteur d'aujourd'hui, le site de l'abbaye disparue n'est le plus souvent qu'un discret vallon dont les étangs suscitent de plaisantes parties de pêche. Au vrai, qu'imaginer d'autre d'un endroit aussi reculé, écartelé entre de multiples confins, proche de la ligne de partage des eaux de la Méditerranée et de la mer du Nord, hésitant entre Champagne, Lorraine et Bourgogne, assis sur royaume de France et Saint-Empire, au sens le plus littéral du terme? De cette fausse banalité, le génie cistercien a su faire un atout maître. Fondée vers 1117–1118 puis hissée au rang de quatrième fille de Cîteaux, l'abbaye rayonna bientôt à travers toute l'Europe à la tête d'une filiation de plus de deux cents monastères, étendue surtout vers l'est où elle participa activement à la poussée germanique en quasi-exclusivité cistercienne dans les frontières actuelles de l'Allemagne et de la Pologne, et vers le sud où elle fut un acteur déterminant de la reconquête ibérique. Pourtant, malgré une telle richesse, son histoire exceptionnelle reste encore largement à écrire.

Le premier essai fut celui de Dubois qui, dès 1851, édita une monographie toujours incontournable malgré ses défauts¹. En 1941, Laurent proposa un bilan biblio-archivistique fouillé, second passage obligé avant toute recherche². Vinrent ensuite trois colloques dont les actes publiés offrent autant de bouquets d'études ponctuelles sur Morimond, son passé, ses hommes et ses bâtiments: en 1958 autour de l'abbé Othon de Freising³, en 1992⁴ puis 2003⁵, l'un et l'autre d'assiette plus large, archéologie comprise. Une thèse sur les fouilles conduites sur place depuis 1994 a été soutenue en Sorbonne en 2008⁶. Depuis plusieurs années enfin, H. Flammarion prépare une édition critique de la documentation disponible pour le XII^e siècle; sa publication est imminente⁷. Une annexe y a été réservée à une approche des abbés dans le but d'asseoir une bonne fois pour toutes sur des bases enfin solides leurs noms, termes et activités, si maltraités dans la douzaine de listes existantes⁸ qu'elles

- 1 Louis DUBOIS, *Histoire de l'abbaye de Morimond*, Paris 1851; Dijon, Paris ²1852; éd. posthume épurée, Dijon ³1879; traduction allemande: *Geschichte der Abtei Morimond und der vornehmlichsten Ritterorden Spaniens und Portugals*, Münster 1855. Les références se font ordinairement à la deuxième édition, plus complète.
- 2 Jacques LAURENT, *Morimond*, dans: *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. 12: Province ecclésiastique de Lyon, 3, Diocèse de Langres, Ligugé, Paris 1941 (*Archives de la France monastique*, 45), p. 344–353.
- 3 *Mémorial Othon de Freising. Mélanges d'histoire cistercienne et haut-marnaise*, Langres 1962.
- 4 *Morimond et son empire. Journées d'art et d'histoire*, dans: *Les Cahiers haut-marnais 196–199* (1994), p. 1–215.
- 5 *L'abbaye cistercienne de Morimond, histoire et rayonnement*, Langres 2005.
- 6 Benoît ROUZEAU, *Le patrimoine hydraulique et industriel de l'abbaye cistercienne de Morimond entre la fondation et la guerre de Trente ans: énergies et matériaux d'après les sources écrites et archéologiques*, Paris 2008.
- 7 Hubert FLAMMARION, *Recueil des chartes de Morimond au XII^e siècle*, à paraître. Qu'il soit ici bien cordialement remercié pour ses informations, suggestions et corrections, toujours judicieuses.
- 8 1. Claude ROBERT, *Gallia Christiana*, Paris 1626, p. 626–627; 2. Chrysostome HENRIQUEZ, *Menologium Cisterciense*, Anvers 1630, p. 303–304; 3. Gaspar JONGELIN, *Notitiae abbatiarum or-*

ont provoqué depuis des lustres, oublis majeurs, regrettables méprises et graves erreurs dans toute l'historiographie locale et nationale, cistercienne et pontificale.

Les présentes pages veulent lui apporter une première suite. Il a semblé logique d'adopter l'abbatit de Gui à partir de 1194 comme terme amont parce que c'est à partir de lui que Morimond a joué un rôle d'envergure vraiment européenne. La densité des nouveaux acquis est telle qu'il a cependant fallu se limiter ici aux vingt années suivantes, jusqu'à la veille du concile de Latran IV; quitte à laisser en attente une deuxième suite, encore perfectible, sur les quatre décennies qui précèdent la grave crise interne de l'ordre de Cîteaux en 1264–1265.

Pour chaque abbé, il a paru indispensable de donner un regeste dûment référencé de tous les actes repérés, mais seulement lorsque la fonction abbatiale y était explicitement associée à un nom. Une fois les deux termes minimaux de début et de fin d'abbatit ainsi solidement ancrés, il devenait possible d'y insérer les documents ou faits attribués *ratione officii* à un «abbé de Morimond» non identifié ou à l'initiale laissée en blanc entre deux points dans les chartes originales; en somme une démarche inverse à celle de la plupart des auteurs anciens, source de tant de déconvenues. Quitte *a contrario* à n'attribuer à aucun abbé toutes les informations recueillies sur un «abbé de Morimond» non identifié et/ou hors termes assurés. Le plan d'exposé suivi ne saurait enfin être que chronologique, puisque le sujet traité est strictement tributaire du fil du temps.

La date retenue pour débiter cette recherche sera le décès de l'abbé Pierre, le 14 septembre 1194. Il est rare de disposer d'une information aussi précise pour un événement si ordinaire, attesté par deux sources qui plus est convergentes: le principal ménologe cistercien le cite ce jour-là⁹, et un statut du chapitre général de cette année-là lui attribue l'expression *bone memorie* réservée aux défunts¹⁰. En conséquence, Pierre est mort le jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, lors de l'ouverture officielle de la réunion annuelle des abbés à Cîteaux. À Morimond, son décès aura entraîné une élection dans les semaines suivantes, selon toute vraisemblance fin septembre ou plutôt début octobre, avec pour résultat l'arrivée de l'abbé Gui.

Gui (... novembre 1194–1196 février ...)

À peine élu, le temps pour lui de se mettre en route en direction du cœur des Espagnes chrétiennes, puisqu'il est à Tolède dès le 24 novembre afin de recevoir des mains du roi Alfonse VIII le monastère Saint-Pierre de Gumiel que le souverain castillan entend remettre »à l'ordre de Cîteaux«. Dans l'acte de donation, sa probable présence sur place semble induite par la formule *vobis dompno Guidoni Marimondensi [sic] abbati* (= G[ui]1 du regeste ci-dessous). Deux mois plus tard, il est à Calatrava où il édicte une série de brèves dispositions destinées à régir les rapports entre l'abbé de Gumiel, dont il fait son représentant dans la péninsule, et le maître de Calatrava, auquel et aux miliciens duquel il concède certaines prérogatives de meil-

- dinis Cisterciensis, Cologne 1640, p. 31–32; 4. Angel MANRIQUE, Annales Cistercienses, t. 1, Lyon 1642, p. 517–528: liste déclarée tirée »de divers auteurs et principalement des chartes, du livre des obits et des sépultures de cette abbaye«; 5. Gallia Christiana [vetus], t. 4, Paris 1656, col. 673–676; 6. Gallia Christiana [nova], t. 4, Paris 1728, col. 815–823; 7. Augustin CALMET, Histoire de Lorraine, t. 7, Nancy 1757, col. 149–152; 8. Hugues DU TEMS, Le clergé de France, t. 4, Paris 1775, p. 550–554; 9. DUBOIS, Morimond, 2^e éd. (voir n. 1), p. 461–465; 10. Charles-François ROUSSEL, Le diocèse de Langres, histoire et statistique, t. 2, Langres 1875, p. 412–414; 11. Archdale A. KING, Cîteaux and her elder daughters, Londres 1954, p. 329–387; 12. Gaston BORDET, L'ordre cistercien en Franche-Comté au XII^e siècle, Besançon 1958, mémoire dactyl., p. 274; 13. Leopold GRILL, Series abbatum Morimundi des 12. Jahrhunderts, dans: Cîteaux, Commentarii Cistercienses 17 (1966), p. 157–160.
- 9 HENRIQUEZ, Menologium (voir n. 8), p. 313.
- 10 Joseph-Marie CANIVEZ, Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis, t.1, Louvain 1933, année 1194, p. 175, n° 31.

leure intégration à l'ordre cistercien (G2). Sans doute est-ce lors de ce même voyage qu'il vint au monastère de Huerta pour recevoir le renoncement de l'abbesse de Tulebras à sa tutelle sur les abbayes de Perales, Cañas et Gradefes (G7). La même année, il est témoin à la confirmation par les bénédictins de Luxeuil d'un engagement de leurs fonds et de leurs droits de Polaincourt aux cisterciens de Clairefontaine (G3). Le 10 février suivant, il reçoit un grand privilège de Célestin III, document perdu et dont seules quelques clauses sont connues; compte tenu de la nature de cet acte, on peut déduire que le pape y place Morimond sous la protection apostolique, lui confirme les monastères de sa filiation et la maison de Calatrava, ses biens et ses privilèges (G4). La même année 1196, avec son confrère-fils de La Crête, il règle un conflit les opposant tous deux au princier de Saint-Sauveur de Metz à propos du moulin de Xanrey (G5). En 1198 enfin, une pancarte de l'évêque de Langres énonce le don consenti quelque temps plus tôt devant lui à l'abbaye de Theuley par Aimon de Montréal de terres situées entre Dijon et Pouilly (G6). En 1199 enfin, Gui, abbé de Cîteaux, alors à Burgos, relate les péripéties contestées par les abbesses précitées de leur soumission, jadis reçue en l'abbaye de Huerta par Gui, abbé de Morimond, à celle de Las Huelgas; et comment celui-ci lui a conseillé de soumettre les trois supérieures en question, avec obligation pour elles et toutes leurs consœurs de Castille et de León d'assister à la réunion annuelle à Las Huelgas imposée par le chapitre général (G7).

G1

1194 novembre 24, Tolède. – Alfonse [VIII], roi de Castille et de Tolède, son épouse Aliénor et son fils Ferrand donnent à l'ordre de Cîteaux et à Gui (voir ci-dessous, note 1), abbé de Morimond, le monastère Saint-Pierre de Gumiel.

A. Archivo histórico nacional, Gumiel, R-1.

a) MANRIQUE, Annales, t. 3 (voir n. 8), p. 283–284. – b) Julio GONZÁLES, El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII, t. 3, Madrid 1960, p. 117–118, n° 628.

1. On ne saurait expliquer pourquoi Manrique, éditant le même acte, fait de »l'ordre de Cîteaux et de Pierre, abbé de Morimond« les bénéficiaires de cette cession, suivi en cela par nombre d'auteurs tel Leopold JANAUSCHEK, *Originum cisterciensium tomus primus*, Vienne 1877, p. 198, n° 510. Dans son édition, Gonzáles propose bien l'abbé Gui.

G2

1195 janvier 28, Calatrava. – Gui, abbé de Morimond, édicte une série de règlements destinés à régir les relations entre l'abbé de Saint-Pierre de Gumiel, le maître et les miliciens de Calatrava.

D. Archivo histórico nacional, Ordenes militares, Registro ... de la orden de Calatrava, t. 1, fol. 133. Copie (1644).

a) Derek W. LOMAX, Algunos estatutos primitivos de la orden de Calatrava, dans: *Hispania* 31 (1961), p. 491–492.

G3

1195. – Gui, abbé de Morimond, est témoin à la confirmation par l'abbaye de Luxeuil de l'engagement pour cinquante livres estevenans à celle de Clairefontaine de tout ce qu'elle détenait à Polaincourt.

A¹ Arch. dép. Haute-Saône, H 369.

G4

1196 février 10. – Gui, abbé de Morimond, reçoit de Célestin III un grand privilège [plaçant son abbaye sous la protection apostolique, lui] confirmant ses monastères-fils, la maison de Calatrava, [ses biens et ses privilèges] (voir note 1).

Mentions: Arch. dép. Haute-Marne, 8 H 5.

a) FLAMMARION, Morimond (voir n. 7), n° 166.

Regeste: JL –.

1. Compléments apportés aux seules mentions connues de cet acte disparu, en admettant qu'il s'agisse d'un grand privilège.

G5

1196. – Gui et Galon, abbés de Morimond et de La Crête, règlent avec le princier de Saint-Sauveur de Metz la querelle qui les opposait à celui-ci au sujet du moulin de Xanrey.

A¹. Arch. dép. Haute-Marne, 8 H 23.

A². Arch. dép. Moselle, G 1768/1. Acte scellé qui a conservé le sceau de l'abbé de Morimond (Emmanuel ROUSSEAU, *Les sceaux des cinq premières maisons de l'ordre de Cîteaux (1098–1516)*, Paris 1996, thèse ms. de l'École des chartes, n° 133).

a) FLAMMARION, Morimond (voir n. 7), n° 167.

G6

[avant ou en 1198] (voir note 1). – Gui, abbé de Morimond, est témoin à la donation consentie à l'abbaye de Theuley par Aimon de Montréal de quatre arpents de terre entre Dijon et Pouilly, donation rapportée dans une pancarte de Garnier, évêque de Langres, datée de 1198.

A. Arch. dép. Haute-Saône, H 396.

1. Bien que cette donation soit énoncée à la dernière place et qu'elle soit suivie immédiatement du millésime 1198, il est évident que celui-ci se rapporte à l'année de rédaction de ladite pancarte et non à la donation elle-même qui serait alors la seule à être datée sur la dizaine que compte cet acte original.

G7

1199, Burgos. – Gui, abbé de Cîteaux, rapporte s'être rendu à l'abbaye de Las Huelgas pour y entendre la plainte formulée par l'abbesse du lieu à l'encontre de celle de Perales qui refusait de lui obéir en dépit de la décision du chapitre général. En présence des parties, il inspecta leurs documents pour connaître la vérité, notamment comment l'abbesse de Tulebras, au monastère de Huerta et en présence de Gui (voir note 1), abbé de Morimond, avait dégagé de son obédience celles de Perales, Cañas et Gradefes pour les soumettre à Las Huelgas. Sur les conseils de plusieurs évêques et de huit abbés cisterciens, parmi lesquels Gui (voir note 2) de Morimond, il décide que ces trois supérieures seraient désormais entièrement soumises à celle de Las Huelgas et ordonne, conformément aux instructions du chapitre général, qu'à l'avenir toutes les abbesses des royaumes de Castille et de León devraient participer à la réunion qui se tiendrait dans ce monastère chaque année à la Saint-Martin.

A. Arch. mun. Burgos, H, leg. 20, n° 772.

a) MANRIQUE, *Annales*, t. 3 (voir n. 8), p. 340–341. – b) José Manuel LIZOAIN GARRIDO, *Documentación del monasterio de Las Huelgas de Burgos*, t. 1 (1116–1230), Burgos 1985, p. 84–85, n° 48, avec *apparatus* espagnol.

1. Gui dans chacune des deux éditions référencées ci-dessus.

2. Gui dans la première, Guillaume dans la seconde.

Pour avoir une vision élargie de l'abbatit de Gui, à ces actes connus on doit ajouter la douzaine de décisions du chapitre général où il n'est pas cité nommément, mais qui datent des années où il fut certainement en fonction, 1194 après la session annuelle dudit chapitre et 1195. Inversement, on n'y intégrera pas celles de 1196, année durant laquelle on ignore s'il était encore abbé de Morimond en septembre ou si son successeur Wicelon était déjà en fonction; on les énoncera néanmoins à la suite, en raison des doutes émis ci-après sur l'identité unique envisageable des deux hommes.

L'abbé de Morimond est avant tout chargé de régler les affaires concernant les abbayes de sa filiation. Il annoncera ou fera annoncer à ceux des abbés de Provence, de Gascogne et d'Espagne absents sans excuse de maladie à la session du chapitre général, qu'ils sont condamnés à ne plus célébrer, à se tenir hors de leur stalle abbatiale et à jeûner tous les vendredis au pain et à l'eau tant qu'ils ne seront pas venus à Cîteaux pour satisfaire (1194–54)¹¹. En pays d'oïl, il devra statuer sur la pétition de l'abbé de Bellevaux (1194–24), prononcer une sanction contre celui de l'Isle(-en-Barrois) coupable de fréquents mensonges et de désobéissance envers lui (1195–58). En pays d'oc, il lui faudra appliquer en allant sur places la décision prise par son confrère de Clairvaux dans la querelle entre Gimont et Grandselve (1194–14 et 1195–44), celle condamnant durement le chantre de Pérignac pour avoir mis le feu au lit de son abbé (1194–23), corriger les insubordinations de l'abbé de l'Escale-Dieu et les irrégularités au sein de cette communauté (1194–40), résoudre le problème posé par celui de Silvacane (1195–73). Il est commis de recevoir et de punir l'abbé de Morimondo en Lombardie qui a traité trop durement son abbé-fils et n'a pas tenu compte de la lettre de l'abbé de Cîteaux (1195–46), d'étudier le transfert du monastère piémontais de Casalvolone (1195–56); en terre germanique, de porter remède au conflit entre Pforta et Altzella (1195–72); en Aragon, de répondre, au nom du chapitre et conjointement avec l'abbé de Boulbonne, à la demande du roi, puis d'en rendre compte à la prochaine session (1194–17). À travers ce florilège, on mesure le poids et la diversité des missions ordinaires d'un abbé-père. Plus originale est un autre statut le condamnant à trois jours de coulpe légère, dont un au pain et à l'eau, pour avoir installé un abbé à Lucelle sans respecter les règles et institué son propre prieur, alors que celui en fonction n'était ni déposé ni décédé; d'avoir en outre reçu des moines anglais vêtus en habits civils et dépourvus de lettres d'introduction de leur abbé (1194–20). Sont-ce là les fruits de négligences ou les marques d'une certaine indépendance d'esprit et d'action?

En 1196, un abbé de Morimond est témoin en compagnie de ses trois confrères de La Crête, Clairlieu et l'Isle(-en-Barrois) de l'apaisement d'une querelle entre le comte de Vaudémont et l'abbaye de Vaux-en-Ornois¹². Les cinq statuts du chapitre général de cette année-là dans lesquels se trouve impliqué un abbé de Morimond sont par ailleurs du même cru que les précédents: il devra accueillir chez lui avant la Saint-Martin et sanctionner le cellérier d'Herrenalb (?) coupable de nombreuses irrégularités (1196–12), punir l'abbé de Berdoues s'il a continué d'être négligent dans son devoir de visite et quelques autres obligations (1196–13), examiner l'affaire d'un convers exhumé (1196–45). Coupable d'un mauvais accueil envers les abbés se rendant au chapitre général, celui d'Aiguebelle ira sur-le-champ à Morimond; le moine qui a omis de les accompagner en chemin est condamné à trois jours de coulpe légère, et placé au dernier rang de la communauté jusqu'à décision de l'abbé de Morimond (1196–31). Plus grave a été l'attitude de celui de Montheron qui s'est montré très irrespectueux et même injurieux à l'encontre de son abbé-père [de Bellevaux], a engagé à prix d'argent et pour lui-même certaines dîmes contre les règles de l'ordre; il devra aller à Morimond, y demeurer six jours en coulpe légère, dont un au pain et à l'eau, puis rester quarante jours hors de la stalle abbatiale; l'abbé de Morimond enquêtera minutieusement sur la situation de cette maison et rendra compte à la prochaine session du chapitre de ce qu'il aura constaté (1196–50). Sans qu'on puisse attribuer toutes ces missions à Gui ou à Wicelon.

11 Pour soutenir le propos sans l'alourdir inutilement et par souci d'uniformisation, tous les renvois sont faits à CANIVEZ, *Statuta* (voir n. 10), dont on indique seulement entre parenthèses l'année suivie du numéro de décision; sans référencer, pour le seul XII^e siècle, la nouvelle édition de Chrysogonus WADDELL, *Twelfth-century statutes from the Cistercian general chapter, Nuits-Saint-Georges 2002* dont la numérotation diffère quelques fois. Enfin, à une simple énumération chronologique nécessairement analytique et répétitive, on a préféré un essai d'approche thématique davantage susceptible de synthèse.

12 Arch. dép. Meuse, 16 H 5.

Wicelon (... 1197–1203 mi-septembre ...)

L'identité exacte de cet abbé au rare nom germanique plus ou moins latinisé a suscité bien des embarras de transcription chez tous les auteurs des listes abbatiales: »Vetolo« (Robert, Henriquez, Jongelin), »Betholus alias Bezellus« (Manrique), »Betolus seu Vetolo« (Gallia vetus), »Betholdus seu Wetolo et Bezellus« (Gallia nova), »Bertholde ou Bizelle ou Wetole« (Calmet), »Bethold ou Bezelle« (du Tems), »Betholdus seu Wetolo et etiam Bezellus« (Dubois²), »Berthold ou Bezelle dit aussi Vétholon« (Roussel), »Betholus, Bezellus, Wetolo« (King), »Wecilo, Berthold« (Bordet), »Wecilo, Bezellus, Wetolo« (Grill). Sous les entrées »Wezel, Wezilo, Wizilo et Wicelon alias Werner«, Chevalier¹³ ne signale que deux archevêques du XI^e siècle, à Mayence et Magdebourg; et aucun dans tout le monde francophone médiéval. Des quatre ou cinq chartes actuellement connues où il est cité comme abbé de Morimond, une ou deux (W[icelon]3 et W5?) fournissent seulement l'initiale W. Les trois autres proposent *Wecilo* (W1), *Wecolo* (W2) et *Wecelo* (W4). Une enquête systématique dans les fonds de Pairis, Lucelle et Bellevaux dont il fut tour à tour abbé et des monastères de la filiation de Morimond permettrait sans doute d'un peu mieux cerner ce nom par trop espiègle; on s'est borné à le relever là où il était commodément accessible. Les deux leçons les plus fréquentes sont *Wecelo* et *Wicelo*, ici adoptée sous sa forme française Wicelon.

En dépit d'une telle originalité, sa carrière n'a jusqu'alors jamais été mise en lumière. Il aurait été originaire de Tiefertal¹⁴ (Tiefertal, Bas-Palatinat, au sud de Wiesbaden?, Tiefertal, Basse-Franconie, à l'ouest de Würzburg?, ou un écart homonyme non localisé?). Il est d'abord abbé de Pairis, de 1175 à [1185?–]1187 selon les listes traditionnelles¹⁵. En tant que tel, il (*Wicelo*) prend part au voyage de l'abbé de Cîteaux en Hongrie en 1183, comme le prouve une charte du roi Béla III en faveur de l'ordre¹⁶. Vers la même année, il témoigne dans une autre d'Henri, évêque de Bâle, notifiant un compromis entre son abbaye et celle de Munster¹⁷. Le 12 mars 1185, Lucius III lui (*Wezilo*) adresse un grand privilège¹⁸ et, la même année, il reçoit un don d'Henri, évêque de Strasbourg¹⁹.

Il devient ensuite abbé de sa maison-mère, Lucelle, de 1185[–1187?] à 1190 ou 1191 d'après les sources habituelles²⁰ qui lui attribuent sans explication le doublet *Wezelo Wernerus*. En 1187, sous le pontificat d'Urbain III, donc avant le 20 octobre, il (*Wecilo*) est témoin d'une confirmation consentie à Pairis par Louis, comte de Ferrette²¹. Le 31 octobre 1187, il (*Wizelo*) reçoit un grand privilège de Grégoire VIII²². Selon d'aucuns²³, il aurait participé à la troisième croisade et serait mort en Syrie sur le chemin du retour en 1191, mais son probable successeur, Conrad, n'est attesté qu'à partir d'un grand privilège de Célestin III en date du 8 juin 1194²⁴.

13 Ulysse CHEVALIER, Répertoire des sources historiques du Moyen Âge. Bio-bibliographie, 2 vol., Paris 1905–1907, t. 2, col. 4759, 4761.

14 Helvetia Sacra, t. III/3, Bern 1982, p. 296.

15 René BORNERT, Les monastères d'Alsace, t. 5: Cisterciens, Strasbourg 2011, p. 339.

16 Arch. dép. Côte-d'Or, 11 H 67² (= cart. 167), fol. 97^r.

17 BORNERT, Cisterciens (voir n. 15), p. 349, D8.

18 JAFFÉ-LOEWENFELD, n° 15382; BORNERT, Cisterciens, p. 349, D9.

19 Ibid., p. 350, D10.

20 Helvetia Sacra (voir n. 14), p. 296; BORNERT, Cisterciens (voir n. 15), p. 114.

21 Ibid., p. 350, D12; photo: L'abbaye de Pairis, Orbey 1995, p. 19.

22 JAFFÉ-LOEWENFELD, n° 16024; BORNERT, Cisterciens, p. 124.

23 Helvetia Sacra (voir n. 14), p. 296; BORNERT, Cisterciens, p. 114.

24 JAFFÉ-LOEWENFELD, n° 17120.

Or c'est précisément le même jour que le même souverain pontife promulgue pour Bellevaux, abbaye-mère de Lucelle, un autre grand privilège adressé à l'abbé du lieu appelé *Wicelo*²⁵. Le parfait enchaînement de ces faits autorise en conséquence à ne pas le laisser mourir au Proche-Orient et à admettre cette seconde promotion abbatiale, confortée par un original de 1194 où l'archevêque de Besançon cède l'autre moitié de l'église de Quenoche à Bellevaux et à son abbé *Wecilo*²⁶.

Celui-ci pourrait cependant ne pas avoir occupé cette charge bien longtemps puisque la même année 1194, un autre original indique l'existence d'un abbé Norbert à Bellevaux, témoin d'une donation à l'abbaye-fille de Rosières par Robert de Grozon²⁷, lequel Norbert fut ensuite récipiendaire d'un diplôme de l'empereur Henri VI le 16 mai 1196²⁸. Sachant que la fonction abbatiale de Morimond est occupée par Gui dès l'automne 1194 jusqu'à au moins février 1196, sans qu'on sache les destinées de Wicelon durant ce bref intermède, – totalement explicables par l'hypothèse émise ci-après ou partiellement par l'interférence des styles chronologiques –, sa troisième promotion abbatiale pourrait être postérieure, et remonter ainsi au plus tôt au second semestre de 1196.

Avant d'analyser les actes du regeste de Wicelon, il convient d'écarter un intrus tardivement apparu, un Gaucher qui aurait été abbé de Morimond, témoin en 1199 à la charte de fondation de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie²⁹ à croire G. Bordet³⁰, lui-même tributaire d'auteurs antérieurs. R. Locatelli remet les choses au point: »Dans la plupart des copies, la transcription [de cette charte] porte Morimond au lieu de Bonmont, mais il s'agit d'une erreur du scribe [sur mauvaise lecture d'une abréviation ressemblante?], sinon on comprendrait mal la présence de cet abbé pour représenter celui de Clairvaux. [Il y a d'ailleurs bien] un Gaucher à ce moment-là à Bonmont«³¹, attesté entre 1197 et 1201³².

Cinq actes présentement connus associent explicitement Wicelon ou l'initiale W. à la charge abbatiale de Morimond. Son accession est assurée en 1197, année durant laquelle il (*Wecilo*) assiste à la fin d'une querelle entre Bellevaux et l'archevêque de Besançon (W1). Le 25 juin suivant, Innocent III lui (*Wecolo*) adresse un grand privilège énumérant les vingt-cinq monastères de la filiation de Morimond. Fin 1200 ou début 1201, avec les abbés de Cîteaux, La Crête et Clairlieu, il (W.) notifie un compromis après litige entre les abbayes de Vaux-en-Ornois et d'Écurey (W3). Le 20 novembre 1200 ou plutôt 1201, il (*Wecelo*) assiste à la confirmation par l'évêque de Metz de places à sel à Vic-sur-Seille au profit de Clairlieu (W4).

W1

1197. – *Wecilo*, abbé de Morimond, est témoin à la notification par Amédée, archevêque de Besançon, de son abandon de la querelle que celui-ci avait suscitée à l'encontre de l'abbaye de Bellevaux au sujet de Baslières et de Noroy.

A. Arch. dép. Haute-Saône, H 95.

25 Ibid., n° 17122; René LOCATELLI, Gérard MOYSE, Bernard DE VREGILLE, Gallia Pontificia, t.1: Diocèse de Besançon, Göttingen 1998, p. 276, Bellevaux n° 39 dont l'unique copie connue fournissant le nom porte bien *Wiceloni*: Arch. dép. Haute-Saône, H 43.

26 Ibid., H 181.

27 Arch. dép. Jura, 19 H 2.

28 Arch. dép. Haute-Saône, H 46.

29 GRILL, Series abbatum (voir n. 8), p. 160.

30 BORDET, Ordre cistercien (voir n. 8), p. 255–256.

31 René LOCATELLI, La région de Pontarlier au XII^e siècle et la fondation de Mont-Sainte-Marie, dans: Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands 28 (1967), p. 66.

32 Helvetia Sacra (voir n. 14), p. 113.

W2

1198 juin 25, Rome, Saint-Pierre. – Wecolo, abbé de Morimond, reçoit d'Innocent III un grand privilège plaçant son abbaye sous la protection apostolique, lui confirmant vingt-cinq monastères-fils, ses biens et ses privilèges.

A. Arch. dép. Haute-Marne, 8 H 3, pièce n° 1.

a) FLAMMARION, Morimond (voir n. 7), n° 179.

W3

[fin] 1200 [ou début] 1201 (n. s.) (voir note 1). – A[rnaud], W[icelon], S[imon] (voir note 2) et Ét[ienne], abbés de Cîteaux, Morimond, La Crête et Clairlieu, notifient la fin de la querelle ayant opposé les abbayes de Vaux[-en-Ornois] et d'Écurey au sujet d'un alleu que la première disait avoir réservé lors de la fondation de la seconde.

A¹. Arch. dép. Meuse, 16 H 5, pièce n° 124.

1. Arnaud est encore à Grandselve le 20 novembre 1200 (Gallia Christiana, t. 13, col. 133), et ne paraît jamais comme abbé de Cîteaux dans le fonds de cette abbaye en l'an 1200. Créé cardinal de Préneste avant le chapitre général de la mi-septembre 1200 (CANIVEZ, Statuta [voir n. 10], t. 1, p. 250), son prédécesseur à Cîteaux semble avoir continué de gérer cette abbaye jusque vers la fin de l'année 1200, octobre si la lecture d'Alexandre THEULET, Layettes du trésor des chartes, t. 1, Paris 1863, n° 600 est exacte. En conséquence, cet acte date des deux derniers mois de l'an 1200 ou des premiers de l'an 1201 (n. s.).

2. Simon, abbé jusqu'alors inconnu de La Crête (Gallia Christiana, t. 4 [voir n. 8], col. 824), est attesté par un document de l'an 1200: Arch. dép. Côte-d'Or, 11 H 234.

W4

1200 [ou plutôt] 1201 (voir note 1) novembre 20, Metz. – Wecelo, abbé de Morimond, est témoin à la notification par Bertram, évêque de Metz, confirmant le don consenti par son prédécesseur de quatre places à sel à Vic[-sur-Seille] à l'abbaye de Clairlieu.

A. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, H 474.

a) Henri LEPAGE, L'abbaye de Clairlieu, dans: Mémoires de la Société d'archéologie lorraine (1855), p. 176, n° 36.

1. L'original porte *M^o CC^o*, mais est daté de la »22^e année de l'épiscopat« de Bertram à Metz qui courut du 16 mars 1201 au 15 mars 1202.

W5

1203 [mi-septembre], Cîteaux.– W[illelmus ou] W[icelo] (voir note 1), G[obaud?] et G[e-buin?], abbés de Morimond, Cherlieu et Theuley, juges délégués par le chapitre général, rendent leur arbitrage dans un conflit opposant les abbayes de Bellevaux et de La Charité au sujet de la sépulture de Ponce de la Roche.

A. Original, collection particulière non localisée.

D. Arch. dép. Doubs, 58 H 2*, n° 17. Copie (XIX^e s.).

1. Explications dans le paragraphe ci-dessous.

Ce cinquième acte présente une difficulté. En septembre 1202, le chapitre général commit les abbés de Morimond, Cherlieu et Theuley pour résoudre un différend entre Bellevaux et La Charité³³. On n'en saurait pas plus si le texte du compromis n'avait pas été conservé. À la fin du XIX^e siècle, J. Gauthier, alors archiviste du Doubs, eut en main un original, tiré assurément d'une riche collection privée sur laquelle il ne fournit aucune information; il fit copie intégrale

33 CANIVEZ, Statuta (voir n. 10), p. 283, n° 45.

de toutes ces pièces réunies ensuite sous forme d'un cartulaire factice³⁴. On y apprend l'objet du litige: Ponce de la Roche avait élu sa sépulture à Bellevaux, mais avait été inhumé à La Charité, abbaye qui pour cela dut verser vingt livres estevenans de dédommagement à sa consœur. L'acte est daté de Cîteaux en 1203 et, en raison des péripéties relatives, a été rédigé en septembre à l'occasion du chapitre général. Pas moins de neuf abbés, tous de la filiation de Morimond sauf celui de Cherlieu, y souscrivirent et y apposèrent leurs sceaux³⁵. Les initiales de chacun figurent à la fin du texte: on y lit *W. Morimundi [abbas]*. L'intitulé est semblable dans une clause particulière en milieu d'acte. Au début, figurent les trois abbés commis, soit en ordre inversé: G. de Theuley, G. de Cherlieu et, surprise, *Willelmus de Morimundo*. De deux choses l'une, ou il y eut à l'automne 1203 à la tête de Morimond un abbé Guillaume, pour lors absent de toutes les listes; ou bien, Gauthier, de sa propre initiative aura transcrit *Willelmus* pour le *W.* qui, à l'instar des deux autres initiales, se lisait sur le parchemin. Seule une improbable réapparition de la collection privée à laquelle appartient cet original permettrait de trancher. Dans l'instant, on admettra ici par provision l'hypothèse la plus plausible, celle d'un *W[icelo]* dont l'abbatiate à Morimond aura alors duré au moins jusqu'à la mi-septembre 1203.

Cela dit, le premier constat que les informations disponibles semblent autoriser sur Wicelon est son relatif effacement sur la scène qu'on peut qualifier d'européenne. Contrairement à son prédécesseur Gui et à son successeur Heidenreich, il ne paraît guère être sorti de son rôle d'abbé de Morimond, quand bien même son abbaye était à la tête d'une filiation de dimension continentale déjà forte d'environ cent cinquante monastères. L'unique mission connue qu'en décembre 1199 Innocent III lui confia, en partage avec les abbés de Cîteaux et de La Crête, le fut à la demande écrite de l'évêque de Metz et pour une affaire locale. Il s'agissait d'interroger les nombreux participants à des lectures privées en petits comités secrets, *secretis conventiculis*, d'une traduction de la Bible en langue vernaculaire pour tenter de remédier aux dangers qui pourraient résulter d'une telle initiative; de faire part ensuite au Saint-Siège du résultat de leur enquête, puis de punir les éventuels coupables ou de lever les menaces que l'évêque avait formulées à l'encontre de deux prêtres du lieu³⁶.

Dans le même ordre d'idée, on pourrait être étonné de ne le voir intervenir que rarement avec ses trois confrères de La Ferté, Pontigny et Clairvaux, au titre d'un des quatre premiers pères. Ainsi, en 1198, pour donner meilleure autorité à l'achat à rebondissements de la grange de Borderousse par l'abbaye de Chalivoy à celle de Bouras³⁷. Ou pour établir la liste des abbés éloignés, sous-entendu de sa filiation, qui devraient assister à la prochaine session du chapitre général (1199–42). Mais il ne fait aucun doute que d'autres documents de même nature restent à découvrir dans les chartiers cisterciens, ce qui corrigerait cet «effet d'archives» trop restrictif. Sans compter les documents où les noms ne sont pas fournis, comme cette exhortation qu'Innocent III leur adressa en novembre 1202 à ne pas usurper les privilèges épiscopaux ni tomber dans le ridicule des religieux de Grandmont³⁸.

Pour ce qui est de la paternité de Morimond sur l'ordre espagnol de Calatrava, on ne suivra ni Manrique³⁹ ni les Mauristes⁴⁰ qui font de Wicelon voire d'un Pierre l'auteur d'une série de rè-

34 Arch. dép. Doubs, 58 H 2*.

35 Ibid., n° 17.

36 August POTTHAST, *Regesta pontificum Romanorum inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV*, Berlin 1873–1875, n° 893; *Die Register Innocenz' III.*, t. 2, éd. Othmar HAGENEDER, Werner MALECZEK, Alfred A. STRNAD, Rom, Wien 1979, n° 226; sur l'affaire: DUBOIS, *Morimond*, 2^e éd. (voir n. 2), p. 169–170.

37 Arch. dép. Cher, 5 H 5, fol. 13r°.

38 POTTHAST, *Regesta* (voir n. 36), n° 1772; *Die Register Innocenz' III.*, t. 5, éd. Othmar HAGENEDER, Wien 1993, n° 108.

39 *Annales*, t. 1 (voir n. 8), p. 520.

40 *Gallia Christiana*, t. 4 (voir n. 8), col. 817.

glements pour cette milice; sur cette question particulièrement embrouillée, l'essai proposé ci-après dans le développement consacré à son successeur tente de faire le point.

S'agissant des abbayes cisterciennes proprement dites, le 25 juin 1198, Innocent III lui expédia un privilège citant les vingt-cinq monastères-fils dépendant alors de Morimond, fondus dans l'habituelle *enumeratio bonorum* des grands privilèges (W2). C'est sous son abbatiat que les évêques de Langres et de Chalon, ses confrères de Cîteaux, La Ferté, Pontigny et Clairvaux, écrivirent à Innocent III pour défendre la paternité de Morimond sur Calatrava contre les prétentions de l'abbé de l'Escale-Dieu; le pape leur répondit en avril 1199 en confirmant la dépendance de cette milice vis-à-vis de l'abbaye lingonne⁴¹.

Encore conservés dans le fonds de l'abbaye, deux *tituli* de ce souverain pontife prouvent d'autre part le soin mis par Wicelon à défendre son monastère contre les agressions extérieures. S'adressant à l'abbé, toujours non identifié, et aux frères de Morimond, Innocent III les autorise le 27 avril 1198 à disposer d'un représentant *ychonomus* qui puisse ester en justice en leur nom pour défendre leur «monastère très souvent agressé par ses voisins», *sicut asseritis*, ainsi qu'ils l'ont déclaré⁴². Cette disposition ne fut apparemment guère suivi d'effets concrets puisqu'en avril suivant le pape, après avoir été interpellé par l'abbé et la communauté, *gravem dilectorum filiorum . . . abbatis Morimundi (...) recepimus questionem*, expédia au clergé séculier un privilège pour que ses représentants prissent les dispositions nécessaires afin de protéger les moines attaqués et leurs biens volés «nuits et jours»⁴³. Au vrai, Wicelon ne fit là que remplir son office ordinaire, sans rien livrer de sa personnalité.

Plus révélatrices sont les décisions du chapitre général auxquelles, à un titre ou à un autre, il fut partie prenante. Trois semblent trahir chez lui, directement ou par contrecoups, une certaine impulsivité. On sait ainsi qu'il fut agressé par un moine de l'abbaye-fille de Villers-Bettnach (1198–37), sans doute à l'occasion de sa visite régulière; que l'assemblée des abbés alla jusqu'à le condamner à se tenir quarante jours hors de la stalle abbatiale et à trois jours de culpabilité légère à Cîteaux même pour ses propos déplacés, *nimis indisciplinate locutus est*, lors d'une session du chapitre général (1199–49); et que l'abbé du Breuil-Benoît fut frappé de trois jours de même peine dont un au pain et à l'eau pour propos irrespectueux à son encontre (1199–76). Ce trait de caractère pourrait s'accorder avec une possible dose d'introspection que sous-entend le colophon apparemment écrit de sa main sur un manuscrit des œuvres de saint Cyprien: *Libri est egregius martyr auctor Cyprianus / Wittelo peccator venia pro munere scriptor*⁴⁴, sauf à n'être que l'expression d'une humilité purement formaliste.

Ayant apparemment su associer autorité et réserve, Wicelon semble avoir été un excellent religieux d'appareil, tout entier au service de son ordre. À preuve évidente les trois échelons abbatiiaux franchis en quelques années, de Pairis à Lucelle puis Bellevaux et Morimond. La procédure est certes ordinaire à l'institut cistercien, mais peu nombreux sont les moines à avoir connu un tel *cursus* interne, inenvisageable sans réelles qualités personnelles. À preuve possible aussi sa participation, pour l'heure non assurée, à la troisième croisade.

À preuves certaines surtout l'assise spatiale et la nature des décisions du chapitre général, outre les siennes propres, prises au titre d'abbé-père. Comme de juste, leur assiette géographique reflète très exactement l'implantation de la filiation de Morimond au tournant des XII^e et XIII^e siècles. Près de la moitié d'entre elles concerne des maisons-filles du monde germanophone, un quart environ celles de langue d'oc ou hispanophones et autant celles francophones d'oïl, presque toujours régionales. Son possible lieu de naissance, ses deux premiers abbatiats

41 POTTHAST, Regesta (voir n. 36), n° 681.

42 FLAMMARION, Morimond (voir n. 7), n° 179.

43 Ibid., n° 181.

44 Maurice BÉVENOT, Note sur le manuscrit de Morimond contenant les œuvres de saint Cyprien, dans: Revue bénédictine 49 (1937), p. 191–195.

dans des abbayes germanophones, sa participation au voyage en Hongrie avec l'abbé de Cîteaux en 1183, probablement comme interprète dans un pays où la langue allemande était celle des affaires, et ses deux autres abbatiats francophones impliquent nécessairement un parfait bilinguisme. Cette donnée conforte de manière concrète la dualité linguistique de Morimond, initiée par plusieurs de ses prédécesseurs. Nul doute que cette faculté dut lui rendre grand service dans ses déplacements.

À plusieurs reprises, il fut chargé par le chapitre général d'enquêter sur l'opportunité, la faisabilité ou les conditions de fondation de nouveaux monastères cisterciens surtout germaniques par ses filles, Heiligenkreuz (1197–31), Sittichenbach (1199–75) et Rosières (1203–36), ou par des laïcs, le seigneur de Salzbouurg (1200–39) et, sans doute, le landgrave d'Alsace (1200–61); avec visites sur places envisagées ou délégations à des personnalités locales compétentes.

Autre axe de son activité, les difficultés nées de la fonction abbatiale sont fréquentes: démission forcée, déposition refusée, élection contestée avec les tensions voire les heurts qu'elles impliquent, à Eusserthal (1197–38), Kaisheim (1198–30), Altenberg (1198–31), Sacramenia (1202–8, 1203–11) et Monsalud (1203–22). À lui, après recherche de la vérité, d'infliger aux éventuels coupables les sanctions qu'il jugera opportunes et durables. Les violences verbales ou physiques, les conspirations à punir sont lots communs, à Salem (1197–40), Fitero (1197–42), Sittichenbach (1197–52) et Villers-Bettinach (1198–37).

Moins graves mais plus nombreuses sont les entorses variées aux règlements et aux usages de l'ordre: l'abbé de Berdoues voyage seul, sans moine ni convers (1197–36), celui de La Oliva ne doit pas retenir le moine Martin dans son monastère (1199–15), ses confrères de Kamp, Lucelle, Ebrach et Altenberg portent un habillement et utilisent une literie hors normes (1199–28), au lieu d'aller jusqu'à Cîteaux l'abbé de Loccum est resté séjourner à Dijon (1199–71), celui de Casalvolone a acheté une terre *excessu* (1199–74), la dépouille d'un convers d'Aiguebelle a été exhumée (1200–36), l'abbé de Rio Secco n'est pas venu au chapitre général alors qu'il le devait et a refusé l'hospitalité à des envoyés (1202–17), celui d'Amelungsborn a béni trois novices à des dates différentes » ce qui est réputé absolument contraire aux dispositions de la sainte règle« (1203–37). Certains coupables sont condamnés à venir jusqu'à Morimond, parfois à pied, et à se soumettre à la punition que l'abbé est chargé de prononcer, comme ce prieur de Valbuena qui n'a pas voulu recevoir les envoyés de l'abbé de Cîteaux et leur a répondu injurieusement: il est condamné à venir à Cîteaux même, y sera trois jours en coulpe légère, y restera jusqu'à Pâques soumis à la décision de l'abbé, puis ira à Morimond y subir la même peine, enfin viendra à la prochaine session du chapitre pour demander pardon (1202–27).

Les règlements de querelles entre abbayes de la filiation sont également du ressort ordinaire de leur abbé-père, comme celles précitées survenues entre Vaux-en-Ornois et Écurey (W3), entre Bellevaux et La Charité (W5), ou encore à propos de la paternité que La Crête revendiquait sur Metaplana (1199–69). De même que sa présence à titre de témoin dans la rédaction d'un acte important, tel ce compromis sur litige entre l'archevêque de Besançon et Bellevaux (W1), ou la confirmation par l'évêque de Metz d'une donation à Clairlieu (W4).

À accorder crédit au nécrologe de Pairis, la mémoire de Wicelon était honorée le 3 mai ou/et le 22 juillet⁴⁵. Sauf démission volontaire à la suite de presque trente ans ininterrompus d'abbatiats, ces jours-là ne peuvent s'appliquer qu'à 1204 ou 1205, entre sa notification du compromis Bellevaux – La Charité à la mi-septembre 1203 (W5) et la preuve d'un successeur en charge au plus tard en novembre 1205.

45 BORNERT, Cisterciens (voir n. 15), p. 314.

Gui *alias* Wicelon? (... novembre 1194–1203 mi-septembre ...)

Il convient d'interrompre un instant le fil du discours ordinaire pour exposer une interpellation restée latente au cours de cette enquête et irrésolue faute d'arguments suffisamment convaincants. Dans le développement ci-dessus, les abbés Gui et Wicelon ont été présentés comme deux hommes distincts, dès lors que les termes de leurs fonctions, fondés sur les leçons connues de leurs noms, ne se chevauchaient pas (sachant que G6 et G7 relatent des faits antérieurs à leurs datations respectives) et semblaient se succéder normalement. Certains indices rendent cependant envisageable la confusion des deux abbés en une seule et même personne :

– On peut d'abord noter l'identité du radical de leurs noms, *Gui* et Wicelon autrement dit *Guicelon*, voire avec celui d'un *Guillaume* apparu deux fois (G7, note 2, et W5 ci-dessus). La volatilité dans l'usage oral quotidien et à plus forte raison l'instabilité dans les rares transcriptions écrites des noms à cette époque sont d'ailleurs ici accentuées par le passage de la langue allemande à la langue latine via une prononciation française; d'autant que Wicelon est absolument inconnu en francophonie et qu'un rédacteur non familier peut toujours écrire machinalement la première syllabe qu'il a entendu prononcer en l'assimilant abusivement à celle d'un autre nom qu'il connaît bien.

– On sait surtout que Wicelon était à la tête de Bellevaux en juin 1194; et que la présence d'un Norbert dès cette même année est prouvée par un original, puis confirmée par un autre en mai 1196. Ce qui revient à dire que Wicelon a nécessairement quitté Bellevaux dans le second semestre 1194: ne serait-ce pas dès lors pour avoir été élu, selon les dispositions ordinaires du droit cistercien, à la tête de l'abbaye-mère, Morimond, dont on sait l'abbé Pierre décédé le 14 septembre de cette année-là? De fait, un calendrier si bien huilé est pour le moins troublant. En ce cas, Gui et Wicelon seraient le même personnage.

– Ce qui cadrerait au demeurant avec les caractères supposés indépendant chez l'un, autoritaire chez l'autre, et rééquilibrerait les interventions européennes marquées du premier avec la gestion constante des affaires intérieures du second.

Mais en l'état actuel des sources à disposition, il n'est pas possible de choisir de manière assurée entre les deux hypothèses, même si celle qui distingue les deux hommes, adoptée dans cette nomenclature, paraît moins mal fondée.

Heidenreich (... novembre 1205–1212 février ...)

Cet Heidenreich constitue la plus intéressante redécouverte de la présente recherche. Voici un abbé à l'existence complètement ignorée par toutes les listes et à l'abbatiate hermétiquement occulté par celui d'un Gui auquel, dès 1626, Robert⁴⁶ confia la crosse pour trente-huit ans. L'inévitable Manrique⁴⁷ fit chorus peu après en plaçant son élection »anno 1200 plus minusve« et confirma sa charge jusqu'en 1238 pour la bien mauvaise raison qu'un successeur ne lui était connu qu'à compter de cette année-là. Un siècle plus tard, à cause de leur trouvaille d'un abbé P. intermédiaire en 1214, les Mauristes se virent contraints de scinder cette longue fonction, en distinguant un Gui I^{er} à l'amont d'un Gui II à l'aval de ce même P.⁴⁸. Une telle cascade de méprises fut ensuite confortée par tous les auteurs postérieurs, y compris et systématiquement par la documentation pontificale éditée, attribuant à l'un ou à l'autre de ces deux Gui tous les actes de cette époque dans lesquels figurait un abbé de Morimond pourtant jamais identifié. Bref, il importait de reprendre à la base une question aussi sujette à controverses.

46 Gallia Christiana, t. 4 (voir n. 8), col. 626.

47 Annales, t. 1 (voir n. 8), col. 520–521.

48 Gallia Christiana, t. 4, col. 817–818.

Pour cerner le problème de manière indiscutable, on commencera par s'appuyer sur le registre des actes actuellement repérés de ce mystérieux Heidenreich, registre à nouveau modeste certes, mais solide pour être fondé sur deux originaux proposant l'initiale H. (H[eidenreich]3 et H5) et trois formulations intégrales (H1, H2 et H4).

H1

1206. – Dans sa relation détaillée des péripéties du long conflit ayant opposé son abbaye à celle de Walkenried au sujet d'un échange de biens contre des revenus et de deux églises relevant des cisterciens, Werner, prévôt de Jechaburg, rapporte qu'«(...) entre-temps l'abbé Thitmar termina sa vie et la charge de ce monastère [= Walkenried] incombait à l'abbé Heidenreich (...) auquel, après son départ vers des fonctions plus hautes, succéda l'abbé Henri (...)».

a) Joseph DOLLE, *Urkundenbuch des Klosters Walkenried*, t. 1, Hannover 2002, p. 107–109, n° 59, avec *apparatus* complet.

Extrait de a).

(...) *Medio tempore, dominus Thitmarus in custodia mandatorum Dei clausit dies suos et cessit ejusdem loci administratio abbati Heidenrico. (...) Domno itaque Heidenrico ad altiora concedente, factus est ejusdem loci Heinricus abbas (...).*

H2

1206. – Dans leur relation détaillée des péripéties du même conflit, le doyen Chrétien et la communauté de Jechaburg rapportent qu'«(...) après le décès de l'abbé Thitmar, la querelle reprit vigoureusement entre son successeur l'abbé Heidenreich et [leur] prévôt (...). [Puis] que [ce-lui-ci], soulevant fréquemment la question auprès de l'abbé Henri, successeur de ce même Heidenreich, s'efforçait (...)».

a) DOLLE, *Walkenried* (voir H1), p. 109–111, n° 60, avec *apparatus* complet.

Extrait de a).

(...) *Medio tempore, abbas Thitmarus viam universe carnis ingreditur et inter abbatem Heidenricum successorem ipsius et prepositum nostrum commotio rediviva resuscitator. (...) Sed (...) noster prepositus, successori ejusdem Heidenrici domno Heinrico frequenter movens questionem, nitebatur (...).*

H3

1208 août 20. – G[ui] et H[eidenreich], abbés de Clairvaux et de Morimond, règlent la querelle entre les abbayes de Boulancourt et de La Crête au sujet d'un pré à Baudricourt.

A. Arch. dép. Haute-Marne, 5 H 6.

H4

[1205–1209 ou 1209] (voir note 1). – Siegfried, archevêque de Mayence, invite les juges délégués du diocèse d'Hildesheim à s'en tenir à sa décision relative aux dîmes d'Oberfeld que l'abbaye de Walkenried avait acquises »au temps de l'abbé Heidenreich, actuellement à Morimond«.

a) DOLLE, *Walkenried* (voir H1), p. 118, n° 68, avec *apparatus* complet.

1. Carl Ludwig GROTEFEND, *Die Urkunden des Stiftes Walkenried*, t. 1, Hannover 1852, p. 66, n° 74, avance [1205–1209]. DOLLE propose [1209] à cause du règlement prononcé cette année-là par les mêmes juges dans la même affaire (p. 118–119, n° 69).

H5

1210. – H[eidenreich] (voir note 1), abbé de Morimond, est témoin à la donation par Gui de Jonvelle à l'abbaye de Clairefontaine des moulins de Bosserinvelle sur la Saône, entre Corre et Ormoy.

A. Arch. dép. Haute-Saône, H 360.

1. Éric AFFOLTER, *L'abbaye de Clairefontaine aux XII^e et XIII^e siècles*, Besançon 1973, maîtrise dactyl., p. 180, a transcrit par erreur A., interprété en Arnould, au lieu de la leçon H. qui, après contrôle, ne fait aucun doute dans l'original.

Avec ces cinq documents, on dispose d'un socle fiable, dès lors que l'initiale H. ne peut introduire que le nom Heidenreich. Ainsi celui-ci fut-il abbé de Morimond de manière certaine au moins depuis août 1208, lorsqu'il régla avec son confrère de Clairvaux un différend mineur entre Boulancourt et La Crête (H3), jusqu'en 1210, quand il fut témoin d'une donation à Clairefontaine (H5). À partir de là, l'investigation doit remonter puis redescendre le fil du temps pour tenter de repousser chacun des deux termes de cet abbatat dont l'historiographie traditionnelle, faute de sources accessibles et d'acribie suffisante, a usurpé le nom du légitime titulaire.

La promotion abbatiale d'Heidenreich de Walkenried à Morimond est attestée par trois documents (H1, H2 et H4) particulièrement clairs, révélant aussi un premier terme sûr pour son entrée en fonction. Non daté, mais de l'année 1209 ou du laps 1205–1209 (H4, note 1 ci-dessus), le troisième a été passé *tunc existente abbate Heidenrico nunc Morimundense*, ce qui, ou confirme sa présence à la tête de l'abbaye en 1209, ou peut la faire remonter quatre ans plus tôt. La question est tranchée incontinent par les deux autres actes (H1 et H2) de 1206, dans lesquels la relation minutieuse des péripéties d'un même conflit local prouve sans ambiguïté qu'Heidenreich était déjà abbé de Morimond cette année-là.

Ces deux chartes stipulent également qu'à cet Heidenreich succéda à Walkenried un abbé Henri. Or celui-ci figure ès qualités dans deux autres documents de ce chartrier, un privilège d'Innocent III du 8 novembre 1205⁴⁹ et une acquisition immobilière de la même année⁵⁰. En conséquence, si l'abbé Henri est en charge à cette date à Walkenried, c'est que son prédécesseur Heidenreich est déjà en fonction à Morimond et l'était probablement dès le courant de 1205 sinon de l'année précédente. On se rapproche ainsi de la fin de l'abbatit de Wicelon, postérieure à la mi-septembre 1203 ou peut-être de mai–juillet 1204 ou 1205, on l'a dit. En fin de compte, il est vraisemblable que le changement dut avoir lieu vers le milieu de 1204. Un indice allant en ce sens réside ailleurs, dans le défaut total de délégations par le chapitre général de septembre 1204 à un quelconque abbé de Morimond, – inapte en raison de sa santé ou/et de son âge (Wicelon), tout simplement en attente d'élection, ou si fraîchement élu qu'il était trop absorbé par d'autres tâches (Heidenreich) –, alors qu'il s'en trouve régulièrement près d'une demi-douzaine dans les années précédentes et suivantes. Premier point acquis, à rebrousse-temps.

À l'aval, au-delà de 1210 (H5), l'investigation sera moins implacable et de moindre impact chronologique. Elle quittera Walkenried et les sombres montagnes du Harz pour se diriger vers les riantes campagnes de l'Italie centrale; et par là même accédera à un autre niveau événementiel pour se trouver au cœur de l'un des épisodes les plus tendus de la querelle récurrente entre le Sacerdoce et l'Empire, à cause des relations tumultueuses entre le pointilleux Innocent III et l'ambitieux Othon IV. Le couronnement du second par le premier à Rome en octobre 1209 fut suivi d'une rupture durable entre les deux hommes avec excommunication du nouvel empereur en novembre 1210. La suite est connue: en dépit de plusieurs tentatives de conciliation, les deux adversaires rameutent bientôt leurs partisans, le finassier Philippe Auguste sollicité comprend aussitôt l'avantage à tirer de la situation, s'empresse de choisir le parti pontifical et de mettre en avant la candidature au trône de Frédéric que la diète de Nuremberg élit en septembre 1211 roi des Romains pour être couronné empereur à la place du déchu. Avec à la clef, la bataille de Bouvines en juillet 1214. Tel est le contexte général de cette tranche d'histoire européenne.

49 POTTHAST, *Regesta* (voir n. 36), n° 2606; DOLLE, Walkenried (voir H1), p. 103–107, n° 57.

50 Ibid., p. 102–103, n° 56.

Le présent propos se cantonnera à une plongée dans les tractations de terrain qu'échangèrent les deux adversaires entre fin septembre 1211 et mi-février 1212. Deux des listes abbatiales précédemment vilipendées avaient tôt noté la mission de bons offices conduite à ce moment-là par un abbé de Morimond. Malgré l'absence d'identité nominale sous la plume du chroniqueur, Robert attribua la paternité de ces démarches à un Pierre, aux termes d'abbatiate non spécifiés⁵¹. Quelques années plus tard, Manrique⁵² releva cette erreur en promouvant son fumeux Gui au rang de médiateur. Et toute l'historiographie postérieure de lui emboîter servilement le pas, jusqu'à Dubois⁵³. On verra ci-après qu'il s'agit en réalité d'Heidenreich dont l'abbatiate se trouve ainsi prolongé au moins jusqu'en février 1212. On s'en tiendra là pour le moment. Les deux termes minimalistes de sa fonction étant ainsi fermement calés entre fin 1205 et début 1212, il devient possible d'attribuer à Heidenreich les informations connues pendant ce délai, à commencer par la trentaine de statuts du chapitre général de septembre de ces années-là. Ce qui a été constaté pour Wicelon concernant leur assise spatiale peut être intégralement repris. La moitié relève du monde germanophone, un gros quart de celui de langue d'oc ou hispanique, un petit du monde francophone d'oïl, le plus souvent régional. Notons au passage qu'en raison d'un abbatiate d'au moins sept ans à Morimond, Heidenreich dut apprendre peu à peu à maîtriser la langue française.

Signe des temps, c'est davantage dans la péninsule Ibérique alors en plein bouillonnement que sont envisagées les fondations de nouveaux monastères, par Veruela (1207–32) et Piedra (1207–56); ou un transfert dans des lieux plus appropriés de la castillane Rio Secco (1207–53) et de l'autrichienne Heiligenkreuz (1209–46, 1211–31). Pour Veruela et Rio Secco, le chapitre général demande en 1207 à Heidenreich de *considerare* le lieu avant de décider pour le mieux; l'ambiguïté du sens de ce verbe ne permet pas de déduire un voyage sur places. Il est aussi chargé d'enquêter et de punir au besoin les difficultés ou les conflits nés de la fonction abbatiale, à Bonnefont (1205–12), Heiligenkreuz (1206–14), Montheron (1208–44) et Kaisheim (1208–47).

Dans plus de la moitié des cas, il doit apporter sanctions et remèdes aux atteintes contre les règlements et usages de l'ordre: il est autorisé à révoquer son propre sous-prieur (1205–64), on ne peut pas admettre en communauté un jeune enfant avant l'âge prévu (1205–23 et 1205–27), un frère convers envoyé par son abbé doit être bien reçu (1206–35) et ne pas être fouetté indécemment (1208–20), les moines ne sont pas autorisés à mendier leur pain au risque de scandale (1211–32), il ne convient pas qu'un abbé reçoive de l'argent (1207–21) ni qu'il rende son sceau (1206–18), chaque abbaye doit respecter ce qui a été décidé pour la réception des lépreux (1205–12), le financement des croisades (1207–35) ou le paiement de ses dettes (1209–45). Avec la cohorte complète des éternels travers humains à corriger: à Altenberg, distribue-t-on de la viande dans les granges aux salariés et aux hôtes, l'abbé de Morimond ira là-bas pour constater si ce qu'on dit est vrai, *accedens ad abbatiam consideret si ita sit sicut dicitur*, et dans l'affirmative fera ce qu'il convient pour contrer cet abus (1205–17), même chose pour ce novice qui mange trois fois par jour et élève des paons (1206–72), la maison d'une femme est trop proche d'un monastère (1205–23), un abbé joue les entremetteurs pour un comte déjà marié (1206–66), tout vol doit être restitué (1207–29, 1210–11), toute malversation au sujet d'un cheval (1210–26) ou de sauvagines (1210–24) rectifiée. Un moine de Berdoues qui, sur ordre du chapitre devait se présenter à Morimond n'est pas venu, a jusqu'à Noël pour y aller à pied, sinon il sera exclu (1209–6). Un religieux cistercien élu à l'épiscopat d'Olomouc, en Bohême, est irrespectueux des vertus de l'ordre par sa nourriture, son vêtement et autres griefs, *et alius*; l'abbé de Morimond le réprimandera par lui-même ou par personne idoine interposée (1210–39). Il lui faut également apaiser quelques conflits entre abbayes, Neubourg et Stürzelbronn (1210–26) ou au sein de la

51 Gallia Christiana, t. 4 (voir n. 8), col. 626.

52 Annales, t. 1 (voir n. 8), p. 520.

53 DUBOIS, Morimond, 2^e éd. (voir n. 1), p. 177–178.

société civile, entre le clergé et les habitants de Metz en 1209 par exemple⁵⁴. En somme, rien que de bien ordinaire voire de quotidien, de répétitif sinon d'incessant.

Ces banalités n'ont pas empêché Heidenreich de revêtir une dimension européenne par ses interventions sur les deux principaux théâtres de la grande histoire de ces années-là. Gui, son prédécesseur (im?)médiat (... 1194–1196 ...?) avait déjà endossé un tel habit, toutefois limité à la scène ibérique, on l'a lu; à un moment décisif de la Reconquista, Heidenreich fut obligé de prendre sa suite, on le lira. Mais sera aussi bientôt, *nolens volens?*, immergé au cœur des péripéties politiques majeures du moment, quand la lutte entre Rome et l'Empire atteindra l'un de ses paroxysmes. Au vrai, on reste confondu qu'un simple abbé, ayant en principe choisi le retrait du monde uniquement pour servir Dieu, placé à la tête d'un monastère perdu, ait pu jouer un tel rôle face aux basses tribulations des hommes. Mais la situation géographique et historique de sa maison comme son rang au sein d'un ordre monastique servant de fer de lance aux entreprises d'Innocent III lui laissaient-ils le choix? Outre une parfaite communauté de culture et de langue avec Othon IV, il est évident qu'Heidenreich était l'homme de la situation. Il y a même tout lieu de supposer qu'il fut délibérément choisi par le souverain pontife justement parce qu'il réunissait toutes ces casquettes complémentaires, peu faciles à coiffer sur une même tête.

Ce que l'on sait des relations entre Heidenreich et Othon IV s'ouvre en 1209. Aux dires de la »Chronica Arnoldi Slavorum«, vers le 20 mai, lui et cinquante-deux autres abbés cisterciens réunis à Walkenried, reçurent le roi d'Allemagne, l'associèrent à la communauté spirituelle et aux prières de l'ordre puis, après avoir été comblés de bienfaits, le suivirent jusqu'à Würzburg où il fut reçu avec la plus grande solennité le deuxième dimanche après la Pentecôte (24 mai): (...) *rex (...) processit Walkenrede, ubi invenit abbatem de Morimunde cum aliis quinquaginta duobus abbatibus sui ordinis, qui eum omnes sue fraternitatis socium et orationis fecerunt, et sic regem secuti sunt, ab ipso large procurati, usque Erbpolim, ubi cum maxima sollempnitate susceptus est dominica Domine in tua misericordia*⁵⁵.

La »Chronica Ottonis de Sancto Blasio« relate la suite des événements, comment l'abbé de Morimond, au nom de tous ses confrères et de tous les religieux de Cluny et de Cîteaux, se leva vivement pour objecter que le mariage (prévu entre Othon et la fille de feu le roi Philippe de Souabe) étant contraire aux règles de l'Église ne pouvait pas être contracté sans une compensation pénitentielle. Celle-ci ayant été transférée à l'institut monastique, il enjoignit le roi de se montrer le défenseur des monastères et des autres églises, de soutenir les veuves et les orphelins par de justes jugements, de fonder une abbaye cistercienne sur ses domaines propres, puis de subvenir personnellement aux besoins de la Terre sainte:

(...) *abbas Morimundensis Cisterciensis ordinis surrexit omniumque abbatum aliorumque claustralium utriusque ordinis, Cluniacensis videlicet et Cisterciensis, personam assumens delictum hoc nubio contra consuetudinem ecclesie quamvis dispensatorie committendum monastico ordini auctoritate apostolica imposuit, regi pro hoc injugens penitentiam, ut monasteriorum aliarumque ecclesiarum pro posse defensor existeret, viduis et pupillis justo iudicio preeset, monasteriumque Cisterciensis ordinis in fundo proprio edificaret, ac post hec ecclesie Hierosolimitane in propria persona subveniret*⁵⁶.

54 Arch. dép. Moselle, G 509/3.

55 Arnoldi Chronica Slavorum, lib. VII, 17, éd. Johann Martin LAPPENBERG, Hannover 1868 (MGH. Scriptores rerum Germ. in usum schol., 14), p. 289.

56 Ottonis de Sancto Blasio Chronica, cap. 51, éd. Adolf HOFMEISTER, Hannover, Leipzig 1912 (MGH. Scriptores rerum Germ. in usum schol., 47), p. 85–86.

Ces deux épisodes révèlent pleinement la position de l'abbé et la stature de l'homme. À Walkenried, lors de la réception d'Othon, Heidenreich est en situation de force: chez lui puisque dans son ancien monastère, en compagnie d'une cinquantaine de confrères cisterciens susceptibles de faire contrepoids à la suite royale; et, sinon *de jure* du moins *de facto* à cause de sa nombreuse filiation à dominante germanique, troisième personnage de l'ordre de Cîteaux, arbitre effectif de la plupart des tensions européennes depuis saint Bernard et dont le roi savait pertinemment le poids sur le terrain comme en cour de Rome. À cause de l'enjeu déterminant de la réunion prévue quelques jours plus tard, les parties font assaut d'amabilités: association à la communauté spirituelle et aux prières de l'ordre d'un côté, large distribution de faveurs de l'autre. À Würzburg, Othon de Brunswick est en attente d'un soutien cistercien décisif dans la manœuvre intérieure mise au point pour rallier à lui tous les princes allemands et tenter d'effacer l'assassinat de Philippe de Souabe, son rival à l'élection royale. Pour y parvenir, il a annoncé son intention d'épouser Béatrix, fille de Philippe, dès qu'elle serait nubile. Et à cause du lien de parenté entre les deux, Innocent III a accordé la dispense ... indispensable. L'affaire semble donc bien engagée et aboutira effectivement au couronnement impérial.

Mais l'appui cistercien aura un prix, d'autant plus élevé qu'à la diète de Würzburg Heidenreich est en quelque sorte le porte-voix de toute l'Église régulière, Cluny et Cîteaux réunis, tous abbés et religieux confondus aux dires mêmes du chroniqueur. Et l'abbé de Morimond de se dresser, *surrexit*, en séance pour clamer que le mariage projeté était en contradiction avec les lois de l'Église. Sur le fond, Heidenreich s'oppose donc au roi et au pape, mais avec une habileté redoutable fait porter la responsabilité exclusive sur Othon auquel, pour obtenir le soutien des réguliers, il impose, *injugens*, pénitence tous azimuts: défense de tous les monastères et autres églises (sous-entendu Cluny et les séculiers), des veuves et des orphelins (entendez des faibles de la société civile), fondation d'une abbaye cistercienne sur ses terres (ou quand charité bien ordonnée continue par soi-même) et soutien personnel aux entreprises de la Terre sainte (ou la véritable obsession d'Innocent III). Fermez le ban. Nul doute qu'il fallait un courage certain, une personnalité affirmée et une réelle intelligence diplomatique pour tenir un tel discours. Quitte d'ailleurs à ce que les historiens d'aujourd'hui puissent légitimement s'interroger sur le degré de véracité des objections canoniques au mariage projeté face aux contreparties exorbitantes demandées. Othon IV promit tout, fut couronné empereur par le pape en octobre 1209, et ... ne tint pas sa parole.

De là le second épisode précédemment esquissé, du même tonneau et entre les mêmes personnages. Constatant qu'il avait été dupé et après qu'Othon IV eut jeté le masque l'été suivant en envahissant les États pontificaux sauf Rome, Innocent III l'excommunie en novembre 1210. Son meilleur allié est alors Philippe Auguste qui met en avant la candidature du fils d'Henri VI, Frédéric, élu empereur par la diète de Nuremberg en septembre 1211. Pour habile qu'elle fût, cette solution ne semble toutefois pas avoir enchanté le pape pour des raisons de politique intérieure italienne. Il est sûr que le pontife multiplia alors les tentatives de réconciliation confiées à un abbé de Morimond. C'est bien sur ordre pontifical que celui-ci, qualifié de *vir religiosus*, fit cinq fois le déplacement de Rome à Capoue où Othon passait l'hiver, pour tenter de le ramener à de meilleures dispositions. Ces missions sont énoncées d'une phrase dans la »Chronique« du prévôt Burchard d'Ursberg: *Anno Domini MCCXI, Otto (...) Capuam pervenit, ubi et hiemavit. Eo tempore, cum venissemus ad curiam Romanam, vidimus ibidem virum religiosum, abbatem de Morimunt, qui a festo sancti Michaelis, sicut ipse assererat, usque ad Quadragesimam quinque vicibus transierat a Roma usque Capuam jussu domini pape, quantum pacem reformaret inter papam et imperatorem*⁵⁷. Missions vaines, on le sait, mais qui

57 Burchardi praepositi Urspergensis Chronicon, éd. Oswald HOLDER-EGGER, Bernhard VON SIMSON, Hannover, Leipzig 1916 (MGH. Scriptores rerum Germ. in usum schol., 16), p. 100.

confirment pleinement le rôle-clef alors tenu par Heidenreich entre deux des principaux acteurs de la scène européenne.

Et qui vinrent s'ajouter à celles que son statut de tuteur de la milice de Calatrava l'obligea, à la suite on l'a dit de son prédécesseur (im?)médiat Gui, à conduire dans la péninsule Ibérique en des années décisives où se joua l'issue de la Reconquista. Rappelons qu'en 1195, Alfonso IX, roi de Castille, avait été défait à la bataille d'Alarcos par un prince almohade; la forteresse proche de Calatrava avait dû être abandonnée et les miliciens s'étaient réfugiés dans celle de Salvatierra. Ils formulèrent auprès du chapitre général une demande, *petitio*, dont on ignore la teneur, sans doute une aide matérielle concrète sous la forme d'une meilleure intégration factuelle aux structures de l'ordre, demande qui fut naturellement confiée à l'abbé de Morimond avec pouvoir de décision »en accord et avec la bénédiction du souverain pontife« (1205–52). De fait, par lettre en date du 26 mai 1206, Innocent III »sur les instances de l'abbé de Morimond« exhorta les puissants et autres fidèles d'Espagne à se montrer généreux envers les frères de Calatrava engagés dans la lutte en Terre sainte⁵⁸.

On sait que, par la suite, les miliciens renouvelèrent la même ou formulèrent une autre *petitio* auprès du chapitre général. À la session de septembre 1209, il y fut répondu par commission donnée aux abbés de Cîteaux – preuve de l'importance de la démarche – et de Morimond d'ordonner ce que bon leur semblerait. Mais avant même que réponse complète fût fournie, de sa propre autorité, le chapitre autorisa les frères à se tenir dans l'arrière-cœur des abbayes de l'ordre, ouvrit pour y être servis honorablement, *honeste*, les infirmeries et autres locaux isolés des monastères cisterciens, à condition toutefois d'y revêtir des chapes pendant leur séjour. Comment ne pas voir là un soutien concret apporté par l'ordre aux préparatifs de la revanche? Et les pères capitulants d'ajouter un corollaire significatif: »que cette décision soit retranscrite dans les règlements« *et hec sententia inter definitiones scribatur* (1209–47).

Par une curieuse concomitance avec les événements d'Italie, les années 1209–1212 vont effectivement se révéler tout aussi cruciales et mettre en scène certains des mêmes acteurs. Étant parvenus à reconstituer leurs forces, les miliciens remportent en 1209 plusieurs succès militaires locaux dans le haut bassin du Guadalquivir. La réaction almohade est immédiate, un siège de plusieurs mois pendant l'été 1210 devant Salvatierra, suivi d'une reddition en automne avec pillage complet de la place et égorgement des derniers défenseurs. Alfonso IX aurait alors donné à la milice la forteresse de Zorita afin de pouvoir y regrouper le reste de ses hommes et préparer la contre-offensive. Plus concrète est la venue de l'abbé de Morimond en Espagne vers la fin de l'année 1210, comme il résulte de la lettre qu'Innocent III lui adressa en décembre conjointement aux évêques de Palencia et de Burgos pour remettre dans le droit chemin l'abbesse de Las Huelgas qui, sous prétexte de son statut de supérieure des maisons cisterciennes féminines d'Espagne, était coupable d'un comportement »inouï et absurde«, *absonum sit pariter et absurdum*, en bénissant ses religieuses, les entendant en confession et prêchant en public à la lecture de l'Évangile⁵⁹. N'eussent été ces abus, le voyage d'Heidenreich outre Pyrénées serait resté ignoré. Or il existe dans les fonds portugais une série de règlements demeurés longtemps inconnus, les plus anciens conservés mais non datés, visant à codifier les relations entre les miliciens de Salvatierra – et non de Calatrava, remarque primordiale pour leur datation – l'ordre cistercien et ses monastères⁶⁰. La plupart des auteurs les datent de 1211 ou peut-être de 1210⁶¹ et

58 Demetrio MANSILLA, *La documentación pontificia hasta Innocencio III (965–1216)*, Roma 1955, n° 342.

59 MANRIQUE, *Annales*, t. 3 (voir n. 8), p. 525. – MIGNE, *Patrologia Latina*, t. 216, col. 356, n° 187. – LIZOAIN GARRIDO, *Las Huelgas*, t. 1 (voir G7), p. 168–169, n° 104, avec *apparatus* espagnol.

60 LOMAX, *Estatutos primitivos*, dans: *Hispania* 21 (1961), p. 492–494.

61 Philippe JOSSEMAND, *D'un couvent à l'autre: l'abbaye de Morimond et les ordres militaires hispaniques de filiation cistercienne au Moyen Âge*, dans: *L'abbaye cistercienne* (voir n. 5), p. 335–353; il fait le point sur cette proposition, p. 344, note 53.

»s'accordent à penser qu'ils émanent de l'abbé de Morimond«⁶² dont l'autorité est expressément réaffirmée. Ce qui revient désormais à les attribuer sans hésitation à Heidenreich.

Dans ces événements d'ampleur continentale, centrale fut là encore la place de l'ordre de Cîteaux. Il est improbable que les archives permettent un jour de mesurer l'efficacité concrète de ses relais abbatiaux pour enrôler, de France, d'Allemagne, de Castille, d'Aragon, de Navarre et de partout ailleurs les dizaines de milliers de chevaliers qui obtinrent la victoire. Le retentissement du siège et de la prise de Salvatierra, les appels à l'aide incessants et de tous côtés d'Innocent III aboutirent à une mobilisation sans précédent des forces de la Chrétienté afin de faire face à la formidable armée que les almohades avait rassemblée pour la bataille qui déciderait du sort des Espagnes. La victoire de Las Navas de Tolosa le 16 juillet 1212 fut le prélude à une libération définitive d'un joug vieux de six siècles qui, confiné peu à peu, ne sera entièrement levé que 280 ans plus tard par la prise de l'ultime réduit grenadin.

Reste une question en suspens. Bien qu'en des termes ambigus, fruits d'une traduction parfois approximative, un auteur unique (sauf oubli) a suggéré qu'Heidenreich aurait participé à la campagne militaire espagnole de l'été 1212: »Léopold VI, duc d'Autriche, (...) aurait dû connaître Heidenreich. En 1212, il participa à la Reconquista espagnole, comme l'abbé de Morimond. Heidenreich, en tant que chef de l'ordre militaire de Calatrava, soutint l'armée lors de la bataille victorieuse de Las Navas de Tolosa contre les Maures⁶³.« Mais les références fournies en notes, ou sont de seconde main, ou concernent d'autres événements, notamment ceux d'Italie en 1210 et 1211. Cette éventualité qui prolongerait avec certitude l'abbatiate d'Heidenreich d'environ cinq mois ne peut en conséquence pas être retenue. Et, faute d'arguments à l'appui, l'affirmation de Manrique⁶⁴ »hoc anno millesimo ducentesimo duodecimo, ab Innocentio III, in Gallia abbati Morimundi (...) diversa et gravia negotia commissa sunt«, ne peut pas être exploitée.

À travers une décision du chapitre général, il est toutefois possible d'aller quand même peut-être un peu plus avant dans le temps. Pendant les sept années (1205–1211) où son abbatiat est certitude à la mi-septembre, Heidenreich s'est vu confier une moyenne de quatre missions, concernant toujours au moins partiellement les maisons ou les religieux de sa filiation, à assumer le plus souvent seul et en des lieux parfois fort éloignés; elles ont été exposées ci-dessus. En septembre 1212, l'assemblée n'en délègue qu'une seule à l'abbé de Morimond, interne à la filiation de Clairvaux, en compagnie de trois confrères claravalliens, strictement locale pour être sud-champenoise, et de second ordre puisqu'il s'agit d'enquêter sur l'utilité pour l'abbaye de Trois-Fontaines de créer un étang: les turpitudes d'Italie et les combats d'Espagne sont bien loin. En cas de réalisation, cet étang risquant de causer des dommages au monastère cistercien proche de Cheminon, ceux-ci sont laissés à l'appréciation des abbés de Cîteaux et de Clairvaux qui devront en rendre compte (1212–43).

Trois remarques: 1. Il est absolument contraire aux usages du chapitre d'impliquer un abbé-père d'une (ou de) filiation(s) autre(s) que celle(s) en prise directe avec l'affaire traitée. 2. Sachant l'importance fondamentale de la notion de rang dans les rouages cisterciens, on doit s'étonner de voir l'abbé de Morimond cité en troisième et non en première position parmi les quatre chargés de la première phase de l'enquête⁶⁵. 3. C'est au jugement des abbés de Cîteaux,

62 Carlos DE AYALA MARTINEZ, Poder y representatividad en las órdenes militares hispánicas, Los capítulos conventuales y su organización desde sus orígenes a mediados del siglo XIV, dans: *Revue Mabillon* 14 (2003), p. 23–49; il dénie, p. 49, la paternité de ces statuts à l'abbé Gui I^{er}, version Manrique et ses suiveurs, pour l'attribuer à l'abbé Gui II même version.

63 Bernd NICOLAI, Morimond et l'architecture cistercienne en Allemagne, dans: *Bulletin monumental* 151 (1993), p. 194–195.

64 *Annales*, t. 3 (voir n. 8), p. 572.

65 CANIVEZ, Statuta (voir n. 10), p. 399, note 5 ne manque d'ailleurs pas de relever cette anomalie hiérarchique: »Mirum est quod non citatur in hujus enumerationis initio.«

non de Morimond, et de Clairvaux qu'en seconde phase la délicate question des dédommagements éventuels est confiée. Deux interprétations sont dès lors envisageables: soit le chapitre sait qu'Heidenreich n'est plus vraiment en état de remplir une autre fonction que celle de caution morale, soit il estime son successeur, encore à élire ou déjà élu, trop accaparé par une élection très récente. Simples hypothèses logiques, mais purement gratuites, admettons-le volontiers. Avec un total de sept, en septembre 1213, l'abbé de Morimond se voit confier un nombre de missions plus élevé qu'à l'ordinaire, comme s'il avait fallu combler le retard pris l'année précédente.

De cette approche des abbés de Morimond entre 1194 et 1213 plusieurs conclusions peuvent être tirées. Sur un plan prosopographique d'abord, la liste restituée présente un visage assuré et lisse par rapport à celui, incertain et chaotique, énoncé par l'historiographie traditionnelle. La remise en cause majeure est, pour l'heure, la suppression pure et simple de l'abbé Gui entre 1200 et 1212 né d'extrapolations gratuites sans cesse reproduites et qui ont parasité depuis près de trois siècles toute recherche sur le sujet. Gui, il y eut bien à la tête de Morimond, mais plus tôt et seulement environ deux ans (1194–1196 ...) suivi par un Wicelon (... 1197–1203 ...), sauf à les fondre dans la même personne (1194–1203 ...), puis par un Heidenreich (... 1205–1212 ...) jusque-là complètement ignoré. Désormais fondé sur des documents probants, ce canevas ne pourra plus être remis en cause. Avec un total d'environ dix-sept années pleines, il couvre la presque totalité de la période abordée, hormis les termes de transitions abbatiales (1196/1197, 1203/1205 et 1212/1214) qu'il sera assurément très difficile de préciser davantage: là se trouve l'acquis majeur de cette investigation. On y ajoutera l'élimination ponctuelle d'un Gaucher erroné (1199) apparu tardivement. Comment ne pas souligner aussi la place éminente tenue à cette époque par les abbés, deux sur trois, d'origine donc de langue et de culture germaniques à la tête de Morimond dont le rôle d'interface entre deux mondes se trouve ainsi pleinement confirmé? Ce bilan peut se résumer dans le paragraphe suivant:

terme *a quo* – terme *ad quem*
possible? ou probable / sûr – sûr / probable ou possible?
Gui
début octobre / 24 novembre 1194–1196 février 10 / ?
Wicelon
? / 1197–1203 mi-septembre / † 1204 mai 3, ou juillet 22?
Heidenreich
été 1204? / novembre 1205–1212 février / après 1212 mi-septembre?

Il servira de base à une poursuite élargie des recherches puisque, inversement, un lourd passif subsiste. On doit s'interroger avant tout sur les raisons pour lesquelles la liste abbatiale de Morimond est restée, plus que toute autre, si longtemps occultée et, par suite, si largement corrompue. Un constat s'impose avec force: sur les dix-sept documents dont le regeste a été donné ci-dessus à titre de preuves, trois seulement (G4, G5 et W2) sont tirés du chartrier de l'abbaye lequel, passé au peigne fin, n'a fourni aucune autre identité abbatiale; quatorze proviennent de fonds extérieurs, proches ou éloignés, étonnants ou inattendus. Que les abbés-pères de Morimond aux charges innombrables aient été fréquemment absents de leur cloître, qu'à cette époque les identifications au sein de l'ordre cistercien soient effectivement plus rares, que certaines personnalités aient voulu faire montre d'humilité supplémentaire, sont autant de réalités ou de probabilités insuffisantes pour éclairer un état de fait aussi marqué; mais sans qu'on puisse proposer d'autres explications plausibles. À cette carence, il convient d'ajouter en négatif l'interrogation majeure irrésolue sur la dualité Gui – Wicelon (1194–1203 ...).

Au point de vue méthodologique, conformément au droit cistercien qui prévoit l'élection d'un abbé-fils à la tête de l'abbaye-mère, disposition qui s'est rapidement imposée à titre de *cursum* pour les hommes de qualité, l'appel aux chartriers des abbayes-filles s'est révélé une obligation impérieuse et une opportunité fructueuse. Démonstration en a été ici apportée avec les carrières des abbés Wicelon (Paris – Lucelle – Bellevaux – Morimond) et Heidenreich (Walkenried – Morimond). Cette piste est peut-être gage de découvertes ultérieures et, sans elle, la présente recherche n'aurait pas pu obtenir de tels résultats. Au-delà de cette procédure connue, il conviendrait de confirmer ou d'infirmer si le rythme inégal des décisions du chapitre général est à prendre en compte ou non pour éclairer les transitions abbatiales, du moins pour les quatre premières abbayes-filles.

Reste à conclure sur le fond. La double spécificité de Morimond, à la fois tête de filiation et abbaye-relais entre franco- et germanophonie, imposait l'ouverture de sa liste abbatiale «aux affaires locales et aux interventions européennes» avec trois enseignements principaux à la clef. Certaines des modalités de l'extension continue et irréversible de Cîteaux en Europe de l'Est et en péninsule Ibérique ont été mieux approchées. Avec, en prime, le rôle politique majeur de quelques pointures de l'ordre, tel ce Heidenreich retrouvant sa stalle abbatiale huit siècles plus tard. À cette grande histoire, les mille tracas internes révélés par l'inexorable érosion des rigueurs cisterciennes primitives se juxtaposent, s'imbriquent et s'entrechoquent dans un quotidien abbatial parfois trépidant, bien éloigné à la vérité du fil paisible des jours qu'implique en théorie la vie monastique. Et ce, même s'il a fallu laisser de côté la communauté de Morimond qui a certainement eu des incidences ignorées sur la succession de ses supérieurs. Des personnalités de ceux-ci enfin, quelques modestes lueurs ont pu être entrevues ici ou là, malgré les risques d'interprétation subjective; la chose est si rare pour des hommes inconnus et somme toute (presque) du commun qu'elle paraît constituer le meilleur fruit de cette enquête à poursuivre dans le temps⁶⁶.

66 L'auteur recevra avec intérêt et reconnaissance toutes informations glanées ici ou là, notamment dans les chartriers inédits et les publications de sources des maisons-filles principalement germaniques, sur les abbés de Morimond depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la crise qui secoua l'ordre de Cîteaux en 1264–1265.